

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 mars 2001
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 23 mars 2001, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1343 (2001) du Conseil de sécurité, en date du 7 mars 2001, concernant le Libéria, au paragraphe 19 de laquelle le Conseil me prie, agissant en consultation avec le Comité créé en application de la résolution 1343 (2001), de créer, dans le mois suivant la date d'adoption de ladite résolution, et pour une période de six mois, un groupe d'experts chargé notamment d'enquêter sur les violations des mesures imposées aux paragraphes 5 à 7 de la résolution; de réunir des informations sur le respect par le Gouvernement libérien des exigences mentionnées au paragraphe 2 de la résolution, et de poursuivre son enquête sur la façon dont l'exploitation des ressources naturelles et d'autres formes d'activités économiques au Libéria aideraient à alimenter le conflit en Sierra Leone et dans les pays voisins, en particulier sur les questions mentionnées par le Groupe d'experts créé par la résolution 1306 (2000) (voir S/2000/1195).

En conséquence, je tiens à vous informer qu'après avoir consulté le Comité et compte tenu des exigences de la résolution susmentionnée, à savoir notamment que le Groupe soit composé en tirant parti autant que possible, en fonction des besoins, des compétences des membres du Groupe d'experts créé par la résolution 1306 (2000), j'ai désigné les cinq experts suivants :

M. Martin Chungong Ayafor (Cameroun)
M. Atabou Bodian (Sénégal, expert de l'OACI)
M. Johan Peleman (Belgique, expert spécialisé dans les armes et les moyens de transport)
M. Harjit Singh Sandhu (Inde, expert d'INTERPOL)
M. Alex Vines (Royaume-Uni, expert en diamants)

J'ai par ailleurs choisi M. Martin Chungong Ayafor pour présider le Groupe d'experts.

(Signé) Kofi A. **Annan**